

# L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE



Organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9°)

« Le jour où les Catholiques de nom seront des Catholiques de fait, la question sociale sera résolue. »

CLEMENCEAU.

(LA MÊLÉE SOCIALE).

## NOUVELLE ETAPE

### Le corporatisme

Par tradition et, pour ainsi dire par dévotion, les syndicalistes chrétiens sont des corporatistes. Ils croient souhaitable, ils voient possible, une organisation professionnelle entée à la fois dans un sens précis et d'une manière très large, qui permettrait de discipliner l'activité économique, d'assurer l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation.

Le 16<sup>e</sup> Congrès de la C.F.T.C. a repris l'examen du plan corporatif qui fut ébauché l'année dernière en pareille circonstance, et qui connut, dès lors, un légitime relâchement. Deux aspects principaux du vaste problème furent offerts aux réflexions des congressistes : à savoir, les principes et les réalisations. Notre ami J. ZIRNHELL, président confédéral, donna une suite au magistral exposé, surtout théorique, dont ses auditeurs de 1934 n'ont pas perdu le souvenir.

Notre camarade Louis BLAIN, résuma les travaux de la commission spéciale qui, tenant compte des vœux du dernier Congrès, a élaboré des textes pratiques, relevant la forme de dix propositions de lois.

### Le travail

Parmi les idées essentielles qui furent reprises et développées lors des réunions de la Pentecôte, mentionnons d'abord celles qui caractérisent notre mouvement depuis ses débuts. Le travail, élément principal de la production, n'est pas une marchandise assujettie à la seule loi de l'offre et de la demande : sa destination spéciale est de permettre à l'homme qui l'accomplit consciencieusement de poursuivre, ici-bas, sa destinée terrestre dans l'ordre individuel, familial, social, et de réaliser sa fin éternelle.

L'activité économique ne saurait donc avoir pour objet l'enrichissement de quelques-uns ; elle doit tendre au bien commun. Etant donné le caractère et la destination du travail, la nature et la fin du travailleur, la production sera organisée en vue d'assurer à celui-ci, directement ou indirectement la possibilité d'une existence normale.

### L'État

Quant à l'État, il apparaît normalement constitué par l'ensemble des forces de la nation. Il doit garantir la défense, le contrôle et l'harmonie de ces forces, le développement de la personnalité du citoyen, avec tout ce que celle-ci comporte d'exigences légitimes. Il peut exiger des disciplines, mais non imposer la servitude.

Une vue originale qui a été admise par le Congrès de 1934, c'est que la production, ensemble des efforts et des intérêts matériels, se trouve sur un autre plan que la profession, ensemble des efforts d'intelligence et de volonté, des connaissances intellectuelles, des solidarités de métier et des intérêts familiaux, moraux et spirituels des travailleurs. Il convient donc d'envisager une organisation économique et une organisation professionnelle spécialisées, mais de créer entre elles une interdépendance indispensable, sans permettre l'absorption de l'une par l'autre.

C'est ainsi que notre commission d'études corporatives, s'attachant à suivre les directions données par le Congrès de 1934, et, depuis, par le Comité national, a maintenu, dans les diverses propositions de lois qu'elle a élaborées, la distinction entre l'économique et le social, afin de mieux assurer la primauté de celui-ci.

### L'ordre nouveau

Quelles sont donc les grandes lignes de notre plan d'organisa-

## Merci !

Nos confrères de la presse confédérale ont salué la parution de « L'Ouvrier Métallurgiste » dans des termes qui nous ont particulièrement touchés.

Nous remercions les auteurs de ces compliments en leur disant qu'ils sont, pour nous, le meilleur encouragement à continuer. De son mieux, notre organe servira la cause du syndicalisme d'inspiration chrétienne, celle des travailleurs de la métallurgie et celle de la profession tout entière.

« L'Ouvrier Métallurgiste ».

## Un jour...

Un jour que Jaurès demandait aux chrétiens de France où était leur idéal social et humain, de Mun lui répondit :

Ceux qui s'honorent de cette illustre qualité savent qu'ils n'ont pas plus à espérer, pour la paix sociale, des révolutionnaires parvenus que des autres. Aucune obligation ne les attache au régime de l'individualisme, édifié contre eux et contre leurs principes. Rien ne les enchaîne aux formes de la société bourgeoise, et ils n'hésitent pas à rompre ses préjugés et ses lois, quand ils croient que la justice envers le peuple le commande.

Car ils aiment le peuple pour lui-même et, parce qu'ils sont les disciples sincères de Celui qui donna au monde la grande promesse d'amour et de fraternité, ils l'aiment parce qu'il souffre et parce qu'il est faible. Leur ambition, leur rêve, le tourment de leur vie, c'est de le servir avec désintéressement pour l'aider pacifiquement à atteindre un état meilleur et plus juste, pour le sauver de la barbarie que lui prépare le collectivisme sans Dieu, sans âme et sans patrie. De MUN.

(Combats, T. IV, p. 232).

## AUX MÉTALLURGISTES DE TOUTES CATÉGORIES

### Métallo... écoute la voix des faits!... Lis, réfléchis et conclus...

#### TON PATRON...

A des moyens d'existence ; ils lui permettent, pour le moins, de ne pas accepter hâtivement des conditions de travail ou de marché... peu avantageuses. Pouvoir attendre...

#### CECI EST UNE FORCE !

Il a été préparé à son rôle par une formation générale ouvrant son intelligence à la plupart des problèmes professionnels sociaux, économiques, juridiques... Bref, il a une solide formation.

#### CECI AUSSI EST UNE FORCE !

Il possède des relations dans le monde patronal bancaire, avec les Pouvoirs Publics...

#### CECI ENCORE EST UNE FORCE !

Et malgré cette triple force : argent, formation, relations, qui pourrait lui permettre de marcher seul dans la vie...

#### IL SE SYNDIQUE !!!

A tous les degrés, local, régional, national, ton patron se groupe avec les autres patrons pour... défendre ses intérêts!

A quelques rares exceptions près...

Tous les patrons sont syndiqués !

UN OUVRIER SUR DIX... qui a compris la nécessité de l'association ; un sur dix qui demande un MEILLEUR SALAIRE ; un sur dix qui veut faire appliquer les LOIS SOCIALES ; un sur dix qui pour cela PAIE UNE COTISATION SYNDICALE ; un sur dix qui obtient des PATRONS et des POUVOIRS PUBLICS, certaines améliorations dont il a besoin pour sa famille et pour lui. Un sur dix... mais dans notre temps, où, PARTOUT, EN TOUT, LE NOMBRE SEUL COMPTE, PARCE QU'IL DONNE LA FORCE... les Patrons et les Pouvoirs publics restent sourds : ils savent que POUR UN OUVRIER QUI RECLAME, IL Y EN A NEUF QUI NE BOUGENT PAS !!!

Comprends-tu ton devoir maintenant?... Oui!!!

Tu vas te syndiquer, afin de constituer une puissante organisation ouvrière, locale et nationale, qui pourra discuter librement avec l'organisation patronale, les Pouvoirs publics et DÉFENDRE REELLEMENT tes intérêts.

(Bulletin d'Adhésion page 4)

#### TOI...

Tu as besoin, tu es pressé de travailler pour vivre. Sans travail, plus de pain, de vêtements, de logement. Tu n'as pas le temps de discuter les conditions de salaire et de travail qui te sont offertes. Tu ne peux pas attendre...

#### CECI EST UNE FAIBLESSE !

Mais, même si tu avais le temps, tu ne serais pas à égalité dans la discussion ; devant la complication des entreprises modernes, tu n'aurais pas, seul, la documentation nécessaire ni les arguments décisifs.

#### CECI AUSSI EST UNE FAIBLESSE !

Tes relations sont limitées dans le monde ouvrier ; tu vois l'accueil que les autres, y compris les Pouvoirs Publics te réservent, parce que tu ne représentes qu'une unité...

#### CECI ENCORE EST UNE FAIBLESSE !

Et malgré cette triple faiblesse qui devrait te pousser à t'unir à tes frères de travail...

#### TU RESTES ISOLE !!!

En France, sur 1 million 175 mille travailleurs de la métallurgie, combien sont syndiqués ?

Un sur dix, au maximum !

UN SYNDIQUE SUR DIX MÉTALLOS !

## Le XVI<sup>e</sup> Congrès de la C. F. T. C.

### Impressions de Congrès

Il arrive qu'assister à un Congrès consiste à entendre quelques discours plus ou moins ronflants, à applaudir des effets oratoires, sans pour cela sentir la manifestation d'une activité réelle.

En est-il ainsi d'un Congrès Confédéral ?

Diverses sortes de manifestations ont créé une atmosphère spéciale. Dès d'abord les séances : dans le cadre des Fêtes du Petit Journal, les délégués s'installent autour des tables de travail.

Les rapporteurs présentent des travaux mûrement étudiés, chacun selon la manière qui lui est propre : l'un appuiera sur les principes en faisant vibrer avec à-propos, les fibres intimes des auditeurs ; l'autre, plus froid, énoncera des formules plus techniques et réalisatrices ; un troisième genre consistera à faire valoir les questions d'une manière alerte, peut-être « non-poétique » mais qui, à coup sûr, fait sortir l'auditoire d'une attitude passive.

Supplant l'expression consacrée, le jeu de la discussion achève de déglacer les auditeurs. D'ailleurs, ces derniers, sous l'ardeur des premières manifestations d'un soleil, cette année assez boudeur, ont déjà dû « tomber » la veste.

La salle est à point pour les grandes décisions. Aussi, avec des méthodes parlementaires, (que nous ne méprisons pas encore, car l'épreuve de la tribune n'arrête pas le militant dans ses désirs d'intervention, nous votons, même des amendements. Si le train de la discussion est ralenti par instants, d'autres nous nous rattrapent. Nous sentons une réelle entente pour l'action, bien que parfois des voix prennent un ton plus haut, des mouvements divers se fassent jour ou des protestations fusent, mais le lien se renoue vite.

En dehors des séances, par les rencontres individuelles, des sympathies se créent ; un travail d'information et de fusion entre militants de diverses régions s'effectue ainsi, travail bienfaisant et secondé dont on aperçoit les effets par la suite.

Enfin, le restaurant syndical nous accueille pour les repas. Ceci n'est pas de la dernière importance. « La chaleur communicative des banquets produit son effet. Les toasts si humains et si profonds de notre président confédéral trouvent leur écho dans la voix des jeunes des quatre points cardinaux qui proclament bien haut leur idéal syndical. On sent dans leurs paroles, tantôt émouvantes, parfois pittoresques et par l'accent et par l'expression, une ardeur profonde, un désir bien sincère d'action continue et efficace, pour ramener nos « frères de travail » à des conceptions sociales idéales, parce que chrétiennes.

Qui ne profite pas de l'ambiance de ces agapes pour s'imprégner un peu plus de cette fraternité sincère, pour y trouver la manifestation de la puissance morale de notre syndicalisme qui désire avant tout « la justice, la paix, par la charité » ?

Où, un Congrès syndical, surtout un Congrès syndical chrétien, apporte à toute militante, à tout militant, un regain de forces, de courage. Et ils en ont besoin, car la tâche est parfois ingrate, réclame en tous cas une persévérance obstinée.

Il faut un Congrès pour ranimer chez les uns des ardeurs « presque éteintes » ou simplement en sommeil. Il faut un Congrès pour faire germer, chez d'autres, cet idéal syndical ou pour l'accroître, le rendre créateur.

Le Syndicalisme chrétien est une force d'avenir et son passé parle déjà suffisamment. Sa cause est juste et nos amis ont un devoir de coopérer à sa prospérité.

Il faut que nous rénovions un monde imprégné de matérialisme, dont le principe directeur est trop souvent l'égoïsme. Il faut que l'on tienne compte de la dignité humaine et de la famille. Seul le Syndicalisme chrétien, par une nette conception de la

Justice et par un véritable esprit de Charité, peut constituer une base solide à l'édifice de l'organisation professionnelle de demain.

Jean VANDENBESCHIE.

La place de plus en plus grande que les syndicats chrétiens prennent dans la vie professionnelle de notre pays, l'influence souvent déterminante qu'ils exercent dans les conflits du travail, les succès retentissants qu'ils remportent dans les élections corporatives, témoignent, certes, des progrès de la C.F.T.C. Mais c'est au moment où s'ouvre, chaque année, le congrès national des syndicats chrétiens, que l'on peut faire le point et constater l'état du syndicalisme chrétien en France.

Le congrès de 1935, s'il n'avait pas été exclusivement réservé aux délégués mandataires, aurait étonné les assistants de l'extérieur. Près de quatre cents militants des organisations syndicales chrétiennes de tous les points du territoire se trouvaient en effet réunis, au moment où s'ouvrait le XVI<sup>e</sup> Congrès de la C. F. T. C. Jamais, encore, les délégués n'avaient été aussi nombreux et la qualité se joignait à la quantité car, on peut le dire, les meilleurs militants de la C.F.T.C. étaient présents.

### LE RAPPORT MORAL

C'est donc dans une atmosphère d'enthousiasme que M. E. Thiele, de l'Union d'Alsace et Lorraine, donna la parole au président Jules Zirnheld, pour la lecture de son rapport moral.

Cet exposé, haché d'applaudissements, permit, tout d'abord, de constater le développement du mouvement ; de 792 en 1934, le nombre des syndicats est passé à 825 et les effectifs cotisants ont suivi la même courbe... Ce fut ensuite une synthèse de l'activité déployée par les groupements d'adhérents : saisissant tableau de la misère des temps avec le chômage, les baisses de salaires, les multiples atteintes aux lois sociales ; vibrante démonstration de la valeur de l'action syndicale chrétienne qui défend avec énergie les conditions de vie des travailleurs et qui prépare l'avenir en s'efforçant de constituer, partout où cela est possible, des organisations mixtes.

### M. Jules Zirnheld expose un plan économique

Mais le rapport de M. Zirnheld ne se contenta pas de cet exposé rétrospectif. Il apporta aux congressistes, la suite logique de son étude de 1934 : l'esquisse d'un plan économique. Deux grands principes sont à la base de ce travail : l'être humain doit trouver dans le travail consciencieusement effectué et qu'elle qu'en soit la modestie, des conditions de vie individuelle, familiale et sociale, capables de lui permettre d'accomplir pleinement sa destinée ; l'être humain a le droit et doit avoir la possibilité de discuter et de fixer les conditions de sa participation à la production à quelque titre que ce soit.

Partant de ces principes, le président de la C.F.T.C. croit pouvoir demander « une refonte complète de la classification des valeurs économiques », donnant au travail, dans l'entreprise, la place prépondérante ; réservant, certes, au capital une « rente équitable » et une « assurance du risque qu'il court », mais ne lui octroyant pas le « partage du bénéfice de la production ». Quant au crédit il devrait entrer dans la catégorie nouvelle que M. Zirnheld appelle celle des « services d'intérêt public » : moyens de communication et leurs aboutissements, les marchés, lieux de tourisme, ports, aviation commerciale, marine de commerce, assurance, etc... dont la gestion devrait revenir aux représentants réguliers et régulièrement mandatés de tous les intérêts en cause.

Il ne nous est pas possible d'entrer, ici, dans le détail de l'exposé du président de la C.F.T.C. en ce qui concerne la double constitution d'un corps économique et d'un corps professionnel, celui-ci ayant la prépondérance sur celui-là. La transformation de la législation, l'organisation internationale comportant, notamment la surveillance générale du crédit, le contrôle des cartels et trusts, la répartition des matières premières, la concordance des législations économique et sociale et, enfin, la conception nouvelle du droit social...

M. Zirnheld souligna, d'ailleurs, à

plusieurs reprises, qu'il s'agissait d'une esquisse et une commission sera chargée, de poursuivre l'étude de la question durant l'année 1935-1936. Au milieu des acclamations des congressistes, le président de la C.F.T.C. conclut par des directives : étudier, se former, agir et réaliser.

La discussion qui suivit permit de constater la parfaite unité de vues entre tous les militants de la C.F.T.C. et le rapport moral fut adopté à l'unanimité.

M. M. Danger, trésorier adjoint, présenta ensuite le rapport financier.

Le restaurant coopératif se trouvait rempli, à treize heures, pour le banquet traditionnel. A l'issue du repas, M. J. Zirnheld prononça un discours. Après avoir évoqué la mémoire des disparus et particulièrement de M. Verdin, l'un des plus anciens syndiqués chrétiens, et de Mlle Pelevilain, trésorière, il salua et remercia ceux qui, présentement, assurent la lourde tâche de la propagande et de l'organisation syndicale. L'un de ceux-ci est, chaque année, distingué par le Bureau confédéral qui le met à l'honneur en lui attribuant le Prix Brellaz. M. Zirnheld fait applaudir le choix de Mlle Lepage, militante dont le dévouement n'a d'égal que la modestie.

L'après-midi, M. A. Michelin, vice-président, présenta un rapport sur la réorganisation intérieure de la C.F.T.C. et le congrès vota un certain nombre de modifications aux statuts.

### M. Louis Blain expose les projets d'organisation professionnelle

M. Louis Blain, secrétaire général de la Fédération du textile soumit ensuite au congrès les résultats des travaux de la commission d'organisation professionnelle constituée à l'issue du congrès de 1934 et qui a concrétisé dans des textes des propositions de lois les grandes lignes du rapport moral adopté l'année dernière. M. Blain analysa et commenta les documents élaborés par la commission en ce qui concerne : le Conseil national économique ; le conseil supérieur du travail ; les conseils régionaux économiques et du travail ; les conventions collectives du travail ; la conciliation et l'arbitrage des conflits du travail ; la réduction de la durée du travail ; les salaires minima ; les allocations familiales, etc.

### LA SECONDE JOURNÉE

Après une messe célébrée pour les défunts et à laquelle le R.P. Decout, de l'Action Populaire, pronça une éloquente allocution, les congressistes se retrouvèrent, à 9 h. 30, pour participer aux élections du Bureau confédéral.

Les délégués se répartirent ensuite dans les trois commissions spéciales constituées pour étudier : le chômage, les élections professionnelles et la caisse confédérale de défense.

Au moment du déjeuner, des toasts furent portés successivement par des jeunes représentants des régions différentes : Glorieux, de Roubaix, Espéret, de Cherbourg, Mlle Magnin, de Lyon, Lorent, d'Angoulême et par le délégué de Nice, M. Bibent.

### LA SEANCE DE CLOTURE

### Discours de M. Ch. Broutin sur l'Unité Syndicale

L'après-midi, la séance de clôture s'ouvrit par le rapport de M. Ch. Broutin, secrétaire général de l'Union du Nord, président de la Fédération de la métallurgie. Avec l'éloquence directe qu'on lui connaît, l'orateur fit au congrès un exposé solidement documenté de la question de l'unité syndicale. Parlant tout d'abord de l'unité ouvrière et de ses différents aspects : unité de tactique, unité d'action, unité organique, M. Broutin traita le problème de l'unité syndicale sous le triple point de vue légal, doctrinal et historique. Il démontra avec vigueur ce que l'unité syndicale a de chimérique et conclut, aux applaudissements de l'assemblée en établissant la valeur du syndicalisme « d'idées » tel qu'on le conçoit à la C.F.T.C. Cette formule permet, et cela l'expérience le prouve, la constitution de cartels intersyndicaux réalisant, pour un temps limité et pour objectif dé-

### Militants !

N'oubliez pas de nous envoyer, avant le 20 Août, les articles et comptes-rendus destinés à

« L'Ouvrier Métallurgiste »

terminé l'unité d'action des forces ouvrières lorsque les causes sont incontestablement justes.

Diverses communications furent ensuite faites par M. Kozakine, sur la situation des travailleurs étrangers et des Russes en particulier, par Mlle Tribolati (Paris), sur le travail féminin, par M. Catoire (Arras) sur le chômage, par M. Périn (Charleville) sur les élections professionnelles, et le congrès adopta, après discussion, les vœux qui lui étaient soumis.

Enfin, au terme de cette séance bien chargée, M. N. Caccavale, secrétaire général de l'Union provinciale, prononça le discours de clôture d'un congrès qui marque une nouvelle étape dans la marche en avant du syndicalisme chrétien. Au milieu des acclamations unanimes, M. Caccavale, orateur fougueux et précis, fit partager par tous, sa confiance dans l'avenir de la C.F.T.C.

Maurice BOULADOUX.

## Notre Congrès fédéral

LA FEDERATION A TENU, LE SAMEDI DE PENTECOTE, SON XV<sup>e</sup> CONGRES FEDERAL.

EN DEHORS DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, NOUS AVONS ETUDIE :

- LES REMEDES AU CHOMAGE ;
- LES ENTENTES INDUSTRIELLES DANS LA METALLURGIE ;
- LE SYSTEME BEDAUX ET LA RATIONALISATION DANS LES INDUSTRIES DES METAUX ;
- L'UNITE SYNDICALE.

NOUS DONNERONS, DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO UN COMPTE RENDU DETAILLE DES TRAVAUX DU CONGRES.

### VŒUX ADOPTÉS

Le Congrès National de la Métallurgie (C.F.T.C.), réuni les 8 et 9 juin 1935 au 21, rue Cadet, à Paris :

Considérant que la loi sur les « accords professionnels » votée par la Chambre des Députés et actuellement en instance devant le Sénat, ne donne pas, aux travailleurs, les garanties suffisantes ;

Tient à souligner la nécessité d'une organisation économique et sociale complète, permettant aux professions de se discipliner elles-mêmes sous le contrôle de l'Etat ;

Demande, en attendant, que les modifications suivantes soient apportées au projet :

Art. 4. — Les principales Conférences syndicales ouvrières seront représentées au Comité d'arbitrage. Il est absolument injuste qu'une minorité syndicale, telle

que la C.G.T., monopolise la représentation ouvrière.

Art. 7. — Les conventions collectives, avec fixation d'un salaire minimum, seront obligatoires. Il est juste que des garanties sociales, pour les ouvriers, équilibrent les garanties économiques du patronat.

Art. 14 bis. — Il serait établi un article supplémentaire conçu ainsi :

Les accords professionnels, librement établis au jour de la promulgation de la loi, devront être déclarés dans le délai d'un mois. Ils devront en outre satisfaire à l'ensemble des conditions requises par la loi. Aucun accord ne pourra ensuite être signé sans qu'il soit en harmonie avec la présente loi.

J. B.

## Les heures supplémentaires sont suspendues

Nos amis savent à quel point les organisations syndicales ouvrières ont dû agir près des pouvoirs publics pour obtenir que soient supprimées les heures supplémentaires, dans les professions où elles sont le plus répandues.

Les métallurgistes, et quelques autres professions viennent d'obtenir un premier résultat.

Ce n'est pas encore la suppression, mais c'est la suspension. Par la loi du 8 avril 1935, le Parlement a ordonné au ministre du Travail la possibilité de suspendre, par décret, les heures supplémentaires dans les professions à déterminer (celles, bien entendu qui sont particulièrement touchées par le chômage).

Cependant, lorsqu'il ne sera pas possible de faire face à un surcroît extraordinaire de travail par d'autres moyens, l'Inspecteur du Travail compétent pourra autoriser les heures supplémentaires, dans les limites précédem-

ment fixées par les décrets d'application des huit heures.

Comme conséquence, l'ancien système est complètement retourné : avant la loi du 8 avril, les employeurs avaient, à leur disposition un crédit d'heures supplémentaires, dans lequel ils étaient libres de puiser, en envoyant un simple avis à l'Inspecteur du Travail ; il leur faudra, maintenant — s'ils sont compris dans les catégories visées par les nouveaux décrets — demander à l'Inspection du Travail, une autorisation préalable.

En vertu de cette loi, un décret du 9 avril 1935 vient de suspendre les heures supplémentaires dans certaines professions, pour une période de un an.

Parmi ces professions figurent celles des métaux, horlogerie, bronze d'art, maréchalerie, location et garage de voitures.

## Après la grève de Millau

L'Humanité, Le Populaire, Le Peuple et leurs satellites se sont emparés du long et pénible conflit de la ganterie de Millau, pour livrer une bataille au syndicalisme chrétien dont les progrès des inquisiteurs. Il importe que nos amis soient en mesure de répondre à ces attaques ; pour cela, ils doivent connaître aussi exactement que possible les événements. Nous n'avons pas à rougir de l'attitude de nos camarades de Millau ; au contraire, ils ont montré une réelle compréhension des véritables intérêts des travailleurs. Ils ont suivi, par solidarité, un mouvement qui aurait peut-être été évité si leur thèse avait été épousée par les cégétistes et les unitaires, ils ont toujours proclamé leur indépendance à l'égard d'un Comité de grève dont ils contestaient la qualification, ils ont fait des offres réitérées de constitution d'un cartel intersyndical, ils ne sont intervenus qu'en raison de la carence du Comité de grève, ils n'ont pris leurs décisions que mandatés par la majorité des grévistes.

Deux faits montrent la rectitude de l'attitude du syndicat chrétien : le nombre de ses adhérents dépasse maintenant 800. L'opinion publique, durant le conflit, a toujours été avec lui.

Nous ne pouvons contester que les conditions imposées par le patronat soient pénibles. Cependant, la constitution d'une commission mixte au sein de laquelle les représentants des travailleurs et des patrons se rencontreraient pour discuter de leurs intérêts, permet d'espérer que l'on ne reverra pas de sitôt un conflit dont la vieille industrie locale a bien failli mourir.

Enfin, Le Peuple du 30 juin publie une dépêche qui, fort à propos vient prouver l'exagération de la campagne menée par la presse cégétiste et unitaire contre les syndicats chrétiens. Ce communiqué annonce, en effet, que le 29 juin, un millier d'ouvriers d'une ganterie de St-Junien se sont mis en grève. Ils réclament l'application du nouveau tarif de Millau qui accorde le bénéfice des assurances sociales et des allocations familiales aux ouvriers travaillant tant en usine qu'à domicile.

Voilà, nous semble-t-il, la preuve que le NOUVEAU PRIF DE MILLAU n'est pas tellement à dédaigner...

### Les raisons du conflit

Il nous faut, avant de procéder aux mises au point rendues nécessaires par les déclarations tendancieuses de la presse cégétiste et unitaire et des journaux politiques de même nuance, revenir un peu sur l'origine et l'évolution de la grève de la ganterie de Millau.

Rappelons sommairement que les conditions du travail étaient réglées, à Millau, avant le conflit, par un contrat collectif signé par le syndicat de la C.G.T. et la Chambre patronale. Brusquement le 17 décembre 1934, la commission patronale des salaires faisait connaître aux trois organisations ouvrières : C.G.T., C.G.T.U. et C.F.T.C., son intention de procéder à une révision des tarifs, révision qui allait entraîner une diminution de salaires allant de 25 à 33 0/0. Aucune des trois organisations ne pouvait évidemment accepter cette décision. Cependant, tandis que les groupements cégétiste et unitaire prenaient une attitude d'opposition négative, le syndicat chrétien, fort des études auxquelles il s'était seul livré, faisait savoir que la situation de l'industrie locale, très durement touchée par la crise, lui semblait autoriser un remaniement des tarifs, étant entendu que ce remaniement ferait l'objet non d'une décision unilatérale des employeurs, mais de discussions contradictoires et d'accords établis en commission mixte patronale et ouvrière.

Les syndicalistes chrétiens, en effet, s'étaient rendu compte que, pour échapper à l'application des tarifs qu'ils estimaient trop élevés, les patrons donnaient une quantité sans cesse grandissante de travail à effectuer dans les environs de Millau. Il en résultait évidemment un chômage partiel croissant pour la main-d'œuvre de la ville et, par conséquent, une réduction sensible des salaires réels des travailleurs. Le Syndicat professionnel de la C.F.T.C. soutint donc, auprès des deux autres syndicats, la thèse qu'il serait possible de récupérer par une sévère réglementation du travail à la campagne, une diminution raisonnable du salaire de base.

Son point de vue ne put prévaloir auprès des autres groupements et, de leur côté, les patrons, malgré les études chiffrées

qui leur furent présentées par le syndicat chrétien et qui démontraient irréfutablement que le pourcentage de diminution imposé par les employeurs était inadmissible en regard du coût de la vie, maintinrent intégralement leur décision.

Il importe de préciser qu'à ce moment, le syndicat chrétien n'ayant pu faire admettre son opinion par les groupements cégétiste et unitaire, ne fit pas de proposition aux patrons. Désireux de ne pas rompre l'unité d'action ouvrière dans un mouvement dont le principe était indiscutablement juste, il décida, lorsque la C.G.T. et la C.G.T.U. eurent déclenché la grève, le 26 décembre 1934, de s'y joindre par solidarité.

### L'évolution du mouvement

Dès le début du conflit, le syndicat chrétien proposa aux deux autres groupements la constitution d'un cartel intersyndical ce qui lui fut refusé. La direction de la grève fut confiée, sur l'instigation de la C. G. T. U. à un Comité de grève dans lequel, selon la coutume, entraient avec des cégétistes et des unitaires, de nombreux non-syndiqués. Dans ces conditions, le syndicat chrétien, tout en se déclarant publiquement solidaire du mouvement — et cela le Peuple et l'Humanité l'ont reconnu — déclina toute responsabilité dans la conduite de celui-ci.

Il ne resta pas, pour autant inactif et, en particulier, il mil sur pied des services d'entraide pratique particulièrement utiles. Il ne manqua aucune occasion de préciser sa position favorable à des contacts entre les représentants qualifiés — et non les irresponsables du Comité de grève — des patrons et des travailleurs. L'opinion publique, et cela il faut le dire et le répéter pour répondre aux allégations de certains — épousa la thèse du syndicat chrétien dont les effectifs s'accroissent dans de telles proportions qu'il groupait bientôt un nombre de syndiqués cotisant nettement supérieur à celui des deux autres organisations réunies.

Durant la longue période au cours de laquelle il ne se passa rien de notable, les parties conservant leurs positions intransigeantes de part et d'autre, on ne peut rien reprocher au syndicat chrétien. Ses adhérents, certes, ne pointaient pas au Comité de grève mais ils assistaient en masse aux deux réunions quotidiennes organisées au siège du syndicat, et l'on ne trouvait pas davantage de « jaunes » parmi eux que dans les rangs cégétistes et unitaires...

Cependant, après quatre mois de grève, aucune solution n'apparaissait, personne ne voulant prendre l'initiative d'un geste susceptible de dirimer un conflit dont les travailleurs supportaient les conséquences de plus en plus pénibles à mesure que leurs ressources s'amenuisaient, malgré le gros effort de solidarité entrepris dans toute la France. Un fait aggravait singulièrement cette situation ; malgré les syndicats et les « piquets de grève » les patrons réussissaient à faire exécuter leurs commandes sur les places voisines et, chose plus grave, un certain nombre d'entre eux paraissaient s'organiser pour transporter toute leur industrie hors de Millau.

En observant froidement la situation — et il est facile de le faire avec le recul du temps — on constate, certes, que les patrons de Millau ont totalement manqué de sens social, mais on est stupéfié de l'inconscience apparente du Comité de grève qui, pour une vaine raison de prestige et, pour le moins, montré autrui d'incompréhension de l'intérêt général que les patrons eux-mêmes.

### L'action du Syndicat chrétien

Dans tous les cas, il n'était pas possible au syndicat chrétien de demeurer aussi indifférent que le Comité de grève devant les faits que nous signalions à l'instant et qui pouvaient conduire tout droit à la ruine, à la disparition de l'industrie gantière millavoise. Prenant ses responsabilités, il se décida à demander aux patrons qu'ils lui communiquent leurs dernières propositions ; ce faisant, il ne prenait pas d'engagement que celui de les étudier. Dès qu'il fut en possession de la réponse patronale, il la communiqua au Comité de grève dans l'espoir qu'il serait possible de procéder à un examen commun.

C'est ici que se place le point de départ de la manœuvre de grande envergure entreprise pour masquer l'échec de la C. G. T. et de la C. G. T. U. et faire endosser au syndicat chrétien la responsabilité des concessions inévitables. A la proposition du syn-

dicat professionnel, cégétistes et unitaires répondirent par une violente campagne d'insultes et de calomnies : le syndicat chrétien devenait le « sauveur » du patronat. Or, répétons-le, à ce moment, aucune décision n'était prise et, pour dissiper toute équivoque à cet égard, le syndicat chrétien, de nouveau, offrit aux autres groupements la constitution d'un cartel intersyndical.

De nouveau, également, ceux-ci refusèrent. Ils savaient la grève vouée à un échec ; ils tenaient une victime, ils ne la lâchaient pas.

Dans ces conditions, le syndicat chrétien se décida à prendre toutes ses responsabilités ; il formula des contre-propositions demandant que les tarifs soumis par les patrons soient portés de 27 à 30 francs par jour pour les hommes et de 13 fr. 50 à 15 fr. pour les femmes. La Chambre patronale, en réponse, proposa 28 et 14 francs... ce qui entraînait, sans doute, une sensible baisse de salaires, mais représentait, tout de même, une notable différence avec les exigences formulées par les patrons quatre mois plus tôt et qui avaient provoqué la grève. De plus, et c'est là un élément non négligeable, la Chambre patronale, non seulement admettait la signature d'un contrat collectif — dont elle ne voulait plus entendre parler précédemment — mais encore acceptait le principe de la constitution d'une Commission mixte.

### La décision des grévistes

Sans faire aucune pression sur les grévistes qui lui faisaient confiance, le syndicat chrétien organisa, le 27 avril, un référendum pour savoir si les intéressés acceptaient ou repoussaient ces propositions. Sur 3.800 grévistes, 2.223 prirent part au vote secret effectué avec la présence continue d'un huissier, en dépit du veto opposé par le Comité de grève et de tous les efforts qu'il accompli pour que ce référendum fut un échec, 2.194 grévistes votèrent pour la reprise du travail.

De son côté, pour faire pièce à l'initiative du syndicat de la C. F. T. C., le Comité de grève avait organisé, le 26 avril, un référendum ; celui-ci ne réunit que 1733 votants dont 1.701 maintenant leur confiance au Comité...

### DANS LES ARDENNES

## Un conflit métallurgique à Revin

Le 17 mai, une grève générale, motivée par l'annonce d'une nouvelle baisse des salaires, se déclencha dans le personnel des Etablissements Arthur Martin, à Revin.

Notre mouvement ayant eu à prendre position dans ce conflit, nous croyons utile de retracer ici différentes phases.

### LES CAUSES DU CONFLIT

Un vif mécontentement existait depuis longtemps déjà dans les Usines Arthur Martin, du fait de l'application du système d'organisation du travail et de rémunération appelé « Système Bedaux », mécontentement pleinement justifié vu les diminutions (déguisées) de salaires ayant été imposées au personnel, notamment par le jeu du décalassement.

Plusieurs autres baisses de salaires ayant été appliquées par ailleurs depuis quelques mois, et le chômage partiel venant encore aggraver la situation, les moyens de subsistance des ouvriers et manœuvres se trouvaient particulièrement réduits, au début de mai 1935.

Aussi, l'annonce d'une nouvelle baisse des salaires (de 0.05 à l'heure ou de 0.10, suivant le cas) devait-elle faire exploser le mécontentement général, d'autant plus que les autres Maisons de la place — prenant en considération les pénibles conséquences du chômage partiel sur les budgets ouvriers — déclinaient de ne pas appliquer cette baisse déconçante des calculs récents de la Commission Paritaire, en fonction du coût de la vie.

### LA GREVE

Un à un, les différents services et postes élevèrent une protestation et, n'ayant pas obtenu satisfaction, cessèrent le travail. Le total des grévistes s'éleva à 1.200 ouvriers et ouvrières.

A l'assemblée qui suivit cet arrêt, un cahier des revendications fut établi sur les points suivants :

- 1) Retour aux salaires pratiqués à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1935, pour l'ensemble du personnel ;
- 2) Réajustement des salaires de base de certaines catégories d'ouvriers ou manœuvres ;
- 3) Suppression du système « Bedaux » ;
- 4) Aucun renvoi pour fait de grève.

A la réunion suivante, un comité de grève fut nommé, dont le secrétaire de notre section syndicale locale, ouvrier des Etablissements Martin.

Au cours des Assemblées qui se succédèrent, les orateurs des orga-

Fort de la confiance de la majorité des grévistes, le syndicat professionnel repréentait donc, avec la Chambre patronale, des pourparlers qui aboutirent bientôt à la signature d'un contrat collectif de travail et à la constitution d'une commission mixte permettant aux représentants des patrons et des ouvriers de régler d'un commun accord les difficultés qui pourraient se présenter.

Au début de mai, les deux tiers des grévistes se présentèrent aux usines, mais l'embauchage se poursuivit durant trois semaines en raison du manque de travail. L'époque des commandes, en effet, était passée pour beaucoup de maisons ; par ailleurs, vers la fin de la grève, les patrons avaient réussi à s'organiser pour faire effectuer en dehors de Millau certains travaux.

Quant au Comité de grève, il décida de poursuivre le mouvement avec le restant des grévistes sans se soucier de savoir si ceux-ci pourraient un jour retrouver du travail. En vain fit-il appel à la C. G. T. elle-même, en vain fit-on agir ministres, parlementaires et préfet. Finalement le Comité de grève ordonna, le 1<sup>er</sup> juin, la rentrée « en bloc », mais sans conditions, du millier de grévistes leurrés par ses promesses et qui, hélas ! devaient, pour la plupart, se transformer en chômeurs.

### Conclusion

Pour terminer cet exposé qui aura permis à nos amis de constater l'injustice des attaques cégétistes et unitaires, nous rappellerons qu'il n'y a pas si longtemps les dirigeants des deux C. G. T. se jetaient à la face les pires insultes. Combien de fois avons-nous lu dans l'Humanité et le Peuple que les chefs « confédérés » étaient des traitres et que les dirigeants unitaires étaient des charlatans allant « de la folie démagogique au dégonflage honteux ». (Peuple du 14 mai) ?

Ces messieurs sont maintenant d'accord pour tomber sur la C. F. T. C. Tant mieux, c'est la preuve que le mépris qu'ils avaient pour nous s'est transformé en inquiétude. N'attachons pas à leurs attaques plus de prix qu'elles ne valent ; ils se sont jugés eux-mêmes, réciproquement, et il y a longtemps ; cela nous suffit.

Une seule chose nous importe : acquiescer et conserver la confiance de nos camarades de travail ; nos amis de Millau y sont parvenus.

Maurice BOULADOUX.

## Documentation

### Statistiques

La statistique générale de la France communique les indices caractérisant le mouvement des prix au cours des derniers mois.

### Prix de gros

L'indice général non pondéré des prix de gros (45 articles), base 100 en 1914, ressort à 453 fin mai.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'indice comparé aux mois précédents.

	Fin Mars	Fin Avril	Fin Mai
Indice général .....	344	346	353
Produits nationaux .....	377	376	377
Produits importés ..	285	293	310

### Denrées alimentaires

Ensemble .....	342	346	350
Aliments végétaux ..	303	315	333
Aliments animaux ..	350	352	338
Sucre, café, cacao ..	412	406	415

### Matières industrielles

Ensemble .....	346	347	356
Minéraux et métaux ..	339	341	358
Textiles .....	271	277	289
Divers .....	397	393	396

### Prix de détail

L'indice des prix de détail, dit des treize articles, fait ressortir une nouvelle baisse pour Paris.

Après être descendu à 420 fin avril, il accuse, fin mai 422.

Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois depuis janvier 1934, caractérisant les prix de détail pratiqués à Paris pour 13 denrées de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler) :

	1934	1935
Janvier .....	516	451
Février .....	507	442
Mars .....	491	432
Avril .....	481	420
Mai .....	478	422
Juin .....	480	
Juillet .....	478	
Août .....	476	

Septembre .....	467
Octobre .....	466
Novembre .....	464
Décembre .....	462

La moyenne de 1934 s'établit à 481 pour Paris contre 491 en 1933 et 536 en 1932. Pour les 300 principales villes de France, la moyenne s'établit à 455 pour 1934 contre 475 pour 1933, 532 en 1932 et 613 en 1931.

Pour la France entière (300 villes), l'indice moyen caractérisant le quatrième trimestre de 1934 s'établit à 477 en novembre contre 445 en août, 451 en mai, 478 en février (premier trimestre) et 487 en novembre.

### LE CHOMAGE

France entière	Nombre de chômeurs recensés toutes professions	Rapport de nombre des offres d'emploi au nombre des demandes d'emploi	
		Toutes professions	Industrie des métaux
1935			
Au 11 mai ..	444.661	5 %	1 %
Au 18 — ..	434.936	6 —	1 —
Au 25 — ..	428.480	6 —	1 —
Au 1 <sup>er</sup> juin ..	423.250	5 —	1 —

Département de la Seine	TOUTES PROFESSIONS		Industrie des métaux de la Seine (2 congrès de Paris)
	Ville de Paris	Autres communes de la Seine	
1935			
Au 11 mai ..	107.680	88.070	37.272
Au 18 — ..	106.197	86.921	36.483
Au 25 — ..	103.845	86.144	35.802
Au 1 <sup>er</sup> juin ..	102.488	85.384	35.223

Mouvement de l'immigration	Rentrées	Retours des Soldats démobilisés	
			Industrie
1935			
Du 6 au 11 mai ..	7	1.140	1.517
Du 13 — 18 — ..	8	2.740	1.331
Du 20 — 25 — ..	11	2.561	853
Du 27 mai au 1 <sup>er</sup> juin ..	4	2.564	1.025

Pourcentage des salariés travaillant par semaine	Travail des métaux ordinaires		Ensemble des professions
	Métallurgie	Travail des métaux ordinaires	
48 heures et plus			
1935			
Au 1 <sup>er</sup> mai ..	58,29 %	54,26 %	54,65 %

(1) Saisonniers introduits à titre temporaire.

nisations unitaire, cégétiste et libre, apporteront leur concours. Pour notre organisation, ce fut Marcel DARDENNE, secrétaire départemental, qui prit une part active et très remarquée.

### LES POURPARLERS

Au cours d'une première entrevue, la Direction remit une note. Les concessions faites par la Direction furent jugées insuffisantes par l'assemblée des grévistes, qui vota la continuation de la grève par 474 voix contre 105.

Après une seconde prise de contact avec la Direction, celle-ci remettait, le 20 mai, la note ci-dessous :

« Revin, le 20 mai 1935.

« La Direction des Fonderies Arthur Martin, après avoir étudié les revendications spéciales à chaque atelier, déclare que les salaires appliqués à la reprise du travail seront ceux en vigueur au mois d'avril, sauf pour les catégories suivantes, qui bénéficieront d'un rajustement comportant une légère amélioration, rajustements qui seront notifiés dans un délai maximum de 10 jours après la reprise du travail ».

(Ceci, la Direction détaille les différentes catégories professionnelles.)

« La défense de fumer sera maintenue pour les enfants au-dessous de 16 ans.

« Des éclaircissements sont demandés au sujet des brimades.

« Décolletage :

« Femmes travaillant sur machines.

« Emallierie liquide (Usines 4 et 1).

« La stabilité de ces salaires sera acquise pour trois mois à dater de la notification, sauf en ce qui concerne la partie mobile de vie chère pour les salaires en-dessous de 4 fr. 10.

« Ces concessions constituant le maximum qu'il ne sera plus possible de dépasser en aucun cas.

« Ces conditions ne sont valables que pour une reprise immédiate du travail.

« Le Directeur Général :

(Signature)

« Ces décisions complètent et confirment la déclaration du 18 mai 1935, dont le délai est prorogé jusqu'au 22 mai 1935.

« Pour prouver



## Le développement dans l'industrie métallurgique d'Arras

Depuis 1920 surtout, et jusqu'en 1932, Arras a pris un développement intense dans l'industrie de la charpente en fer. Cette industrie qui, avant la guerre, comptait environ 200 ouvriers en occupait 700 au début de 1932, sur un total de 1.200 pour toute la Métallurgie d'Arras.

Après la guerre, les besoins de la « reconstitution », dans notre région du Nord surtout, ont motivé ce développement dans l'industrie de la Charpente en fer et, à côté de la seule usine de ce genre existant en 1914, d'autres se sont construites. D'autre part cette usine qui, en 1914, pouvait occuper, au plus, 200 ouvriers environ, en recevait jusqu'à 450 en 1932 et au cours des années qui suivirent.

Mais, là aussi, la « rationalisation » s'est installée et, depuis 1932, le « chômage » sévit dans cette branche qui, actuellement, compte peut-être encore, en tout et pour tout, 300 ouvriers environ dont 100 pour l'usine à laquelle je faisais allusion ci-dessus, cette usine comptant actuellement 50 ouvriers et la serrurerie et 50 à la charpenterie.

Si l'on compare cependant, le travail effectué au cours de ces années à celui qui était effectué en 1920, c'est dire que la rationalisation a fait là un pas en avant. Quelques exemples feront mieux comprendre la portée de ce que j'avance et il ressortira après cet exposé que le travail effectué autrefois en un an l'est maintenant en deux mois à peine.

### Production! Production!

Il y a quelques années, pour faire 20 « englees » il fallait employer un ouvrier durant toute sa journée; actuellement, grâce à l'installation d'une machine spéciale appelée « Presse », un seul ouvrier effectue 1.000 englees par journée de 8 heures. Autre exemple: grâce aux « Radiales » installées, le perçage de 100 trous effectués autrefois en 1 heure se fait à présent en 15 minutes. L'« Assemblage » se faisait autrefois en un temps assez long; actuellement, grâce à un système de « Mannequins », le travail est fait en peu de temps.

On pourrait s'étendre à l'infini sur les méthodes de travail dans cette branche. Laissons pour un autre article intitulé « La Rationalisation dans l'industrie de la Charpente en fer » l'occasion de montrer par de nombreux exemples le chemin parcouru depuis quelques années.

On devrait n'avoir qu'à se réjouir du progrès accompli. Malheureusement loin de servir l'intérêt de tous, la rationalisation a servi, là encore, l'intérêt de quelques-uns.

### Salaires

Si, au moins, les salaires avaient été maintenus au niveau du coût de la vie! Il n'en est rien, hélas! et malgré la vie chère, des ouvriers sont, en 1935, payés de 3 fr. 10 à 3 fr. 15 de l'heure dans cette industrie... D'ailleurs, les grèves de

1923, à Arras, dans la métallurgie, sont là pour prouver combien la classe ouvrière a dû lutter pour maintenir un minimum de salaire, lequel est loin, comme on vient de le voir, de pouvoir assurer à une famille laborieuse ce qui lui est nécessaire pour vivre honorablement. J'ajouterais que si l'on paye aussi dérisoirement les professionnels, combien plus triste encore est le sort des « manœuvres » qui, hélas, sont encore payés, ce qui n'est pas à l'honneur des industriels de nos régions, 1 fr. 90 à 2 fr. 25 de l'heure!

Les plus graves conséquences au point de vue « familial et social » peuvent résulter, dans un avenir relativement court, d'un état de choses aussi regrettable et des nombreux abus que je ne développerai pas aujourd'hui, si des remèdes ne sont pas apportés au plus tôt.

### Conditions de travail Hygiène, Sécurité

Grâce, surtout, à l'action du Syndicat libre de la Métallurgie, après de l'inspection du Travail, un effort a été accompli en faveur des légitimes revendications des travailleurs de cette profession. Cependant, je ne voudrais pas passer sous silence la façon d'opérer de certaines maisons et notamment de celle à laquelle je faisais allusion ci-dessus.

En effet, en raison de la crise, des indemnités de chômage trop faibles, là où il existe des fonds de chômage (car, hélas, ce n'est pas partout qu'ils existent dans notre région), c'est la loi de l'offre et de la demande qui joue.

N'est-il pas très regrettable de voir l'ouvrier moins considéré qu'une machine que l'on remet en place, dans un coin, lorsqu'on n'en a plus besoin. Et encore prend-on soin de la machine, car elle coûte à remplacer, tandis que de l'ouvrier personne ne s'occupe, car après lui il y en aura d'autres qui ne coûtent pas. Faut-il donner un exemple du peu de considération dont jouit le travailleur? Dans l'usine de charpente ci-dessus désignée, un ouvrier y ayant passé toute sa vie (près de 50 ans dans la même maison) a été licencié parce que trop vieux, il ne pouvait plus rendre les services d'un jeune! C'est donc ainsi la preuve d'une insécurité complète du lendemain pour le travailleur de notre région, comme de tant d'autres, hélas!

Comme on vient de le voir, il y a encore beaucoup à faire.

D'autres articles pourront être écrits dans les temps qui suivront pour développer quelques-uns des problèmes énoncés ci-dessus et, nul doute qu'ainsi éclairés, les militants de l'action syndicale chrétienne feront tous leurs efforts pour travailler à agrandir le mouvement syndical chrétien dans l'intérêt de tous.

Albert LEGROS,  
Trésorier du Syndicat de la Métallurgie d'Arras.

C'est peut-être scientifique ce n'est certainement pas humain.

Dans plusieurs firmes importantes, nous assistons à des essais qui laissent loin derrière eux les méthodes de « travail aux pièces » ou « à la chaîne » car il s'agit ici de déterminer la force-travail de l'ouvrier.

Par un savant calcul on est arrivé à déterminer la possibilité de rendement horaire d'un « bon ouvrier moyen ».

Par un autre calcul, encore plus savant que le premier, on arrive à établir un salaire de base type qui ne joue que si le minimum de production fixé est atteint. Une prime de rendement bonifie le salaire de l'ouvrier particulièrement habile.

Si, malgré toute sa bonne volonté, le compagnon n'atteint pas le coefficient imposé il est automatiquement déclassé et reçoit un salaire très faible. C'est en quelque sorte une sanction prise contre sa mauvaise volonté ou son incapacité (aucune autre raison n'est admise).

La maîtrise est intéressée à la bonne marche de l'atelier par une prime spéciale de rendement.

Il serait trop long d'exposer la technique du système dans le cadre de cet article. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Bornons-nous à souligner que les promoteurs de cette méthode se flattent

d'accroître la production dans des proportions considérables.

Les principaux griefs que nous formulons contre ce système sont d'ordres divers.

En premier lieu nous admettons difficilement cette assimilation de l'homme à la machine par le calcul de sa capacité de production horaire.

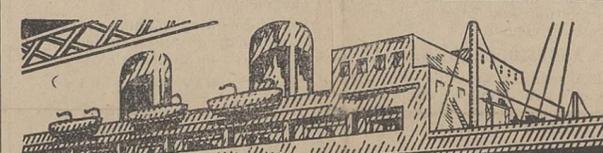
Nous considérons d'autre part, qu'une trop grande place est laissée à l'arbitraire dans le calcul des temps et la fixation des taux de base.

Mais un reproche plus grave doit être adressé à ceux qui peu à peu font perdre confiance au travailleur. Nous avons vu de bons professionnels quitter l'atelier le soir, après une dure journée, complètement déprimés parce que malgré leurs efforts ils n'avaient pas atteint le coefficient fixé. Chez ceux là, la confiance en leur valeur professionnelle est sérieusement ébranlée. Sentant qu'on les considère comme des maladroits ou des paresseux, s'entendant répéter chaque jour qu'ils sont des non-valeurs, ils perdent confiance en eux-mêmes. Et ça, c'est grave.

C'est par des méthodes de ce genre qu'on arrive à faire d'excellents ouvriers des espèces d'automates sans volonté et sans initiative.

Dans un prochain avenir les responsables en supporteront inévitablement les tristes conséquences.

E. COURBET.



## CONSTRUCTION NAVALE

SAINT-NAZAIRE

### Le bordereau de salaires

Les difficultés qui ont surgi entre la direction du chantier de Penhoët et le Syndicat Confédéré au moment de l'achèvement de Normandie, alors que la convention du travail, dénoncée depuis deux mois n'était pas encore renouvelée, nous ont permis de mesurer une fois de plus les avantages du contrat collectif. En regardant d'une façon équitable et précise les rapports entre patrons et ouvriers, il apparaît comme un gage de paix et de stabilité dont les deux parties retirent un maximum de bénéfices économiques et moraux.

Actuellement, le contrat collectif est l'aboutissement logique et la réalisation première de nos principes de collaboration, lesquels tendent de plus en plus, sous la poussée même de l'Etat, à unir les agents de la production, trop longtemps opposés par la lutte des classes, régime néfaste, épuisant et anti-social.

Depuis bien des années déjà à peine coupées par quelques périodes de liberté... et de lutte, patrons et ouvriers de Saint-Nazaire jouissent des bienfaits du contrat collectif. La dernière convention signée pour un an venait à expiration fin octobre 1934. Le Syndicat Chrétien quoique n'étant pas admis aux discussions officielles de la commission mixte, de par la volonté dictatoriale des dirigeants confédérés, étudia comme de coutume et arrêta les termes d'un cahier de revendications en plein accord avec ses membres consultés au cours de réunions générales de section.

Ce cahier, tout en exposant notre point de vue sur les questions d'ordre général: semaine de 40 heures, congés payés, etc..., notait les lacunes de la convention en cours et présentait les correctifs logiques à y apporter parallèlement à quelques améliorations touchant nos camarades les plus déservés pour lesquels nous demandions une légère augmentation de taxe.

En dehors des questions de détail sur lesquelles il serait fastidieux de revenir, notre cahier appuyait trois points principaux:

- 1° Majoration de 30 % des quarts de nuit;
  - 2° Incorporation de 15 % de boni dans la taxe, de façon à réduire la marge mobile du salaire;
  - 3° Majoration de 30 % et récupération obligatoire des heures supplémentaires nécessitées par un travail urgent et imprévu.
- Avec deux mois de retard, après avoir critiqué on ne peut plus sottement nos revendications, les dirigeants du Syndicat confédéré présentèrent enfin leur cahier, copie assez fidèle du nôtre à l'exception de la clause concernant les heures supplémentaires pour lesquelles ces messieurs en 1932, ont fait supprimer toute majoration, croyant naïvement, par ce geste, mettre fin à tout jamais, aux dérogations. Pauvre calcul dont tout le bénéfice revint aux patrons!...

De plus, dans une réunion publique, se déroulant le 9 janvier à la Bourse du Travail, dans le but de faire approuver ce cahier autour duquel l'union pouvait facilement se faire, la parole nous fut systématiquement refusée en exécution d'un ordre du jour du Syndicat Confédéré qui déclara ne point vouloir s'occuper des heures supplémentaires dont la menace se faisait cependant sentir de plus en plus, le patron ne cachant pas d'ailleurs ses intentions. Par un vote à mains levées, tous les ou-

vrieres présents manifestèrent contre les heures supplémentaires. Or ils étaient un millier sur sept mille. Cette manifestation platonique n'avait donc qu'une valeur bien relative surtout si l'on considère l'atmosphère de crainte et l'apprehension qui enveloppait le monde ouvrier, ainsi que l'appât d'un gain passager extraordinaire dont voudrait inévitablement profiter ceux qui avaient vécu de longs mois de chômage.

Après l'ouverture des travaux de la Commission mixte, une délégation du Syndicat Chrétien fut reçue par le directeur du Chantier de Penhoët, président de la dite Commission avec qui nous avons longuement discuté nos propositions.

De cette conversation, il ressortait que, sur plusieurs questions secondaires, le représentant patronal se montrait favorable. De même, il acceptait de majorer le salaire des quarts de nuit de 20 %. Sur les autres points, il se montra intransigeant, attitude qu'il avait déjà adoptée en commission mixte.

Sur la question des heures supplémentaires en particulier, il nous dit préférer de beaucoup la position du Syndicat Confédéré qui lui laissait toute latitude à ce sujet, comptant simplement sur la discipline des ouvriers pour lui faire échec.

C'était entretenir un nid à querelles que nous dénonçons en vain jusqu'au jour où les faits vinrent le mettre en évidence.

Au début de mars, alors que la discussion du bordereau se poursuivait toujours, la direction du chantier de Penhoët, forte de l'autorisation du Ministre du Travail, invita certaines corporations à exécuter des heures de dérogations, exploitant habilement les craintes des ouvriers par les menaces plus ou moins déguisées dont usèrent les contremaitres. Bref, quatre mille ouvriers acceptèrent les dérogations provoquant la faillite lamentable de la méthode intransigeante des dirigeants confédérés qui ont dû s'incliner devant les faits après s'y être vainement opposés même par la force.

C'est alors qu'est pleinement apparue la justesse de notre point de vue. Tant que les Pouvoirs publics n'interdiront pas formellement toute dérogation il faudra résoudre la question non en l'ignorant, mais en la réglementant strictement par un accord local à inscrire dans la convention collective, accord stipulant d'une part la majoration des heures supplémentaires dans le double but de dédommager le surmenage de l'ouvrier et de freiner le patron moins porté à en abuser sans raisons sérieuses; et, d'autre part, la récupération obligatoire par un repos d'égale durée, de telle sorte que le principe de la loi de huit heures soit respecté.

Notre position avait sans aucun doute la sympathie des ouvriers et de la population. Mais, les maîtres de l'heure ne pouvaient, semble-t-il, l'adopter sans déchoir. Il leur parut préférable d'abandonner cette épineuse question sur la vague promesse d'une prime devant récompenser ultérieurement les ouvriers bien sages.

La convention collective subitement renouvelée sur ces entrefaites, sans consultation préalable de la masse des intéressés, laisse irrésolue la question des dérogations

## Travaux en perspective

### MATERIEL ROULANT

Il est confirmé qu'une commande groupée d'autorails « standard » a été traitée par les Réseaux de l'Est, du Nord et du P.O.-Midi.

Le P.O.-Midi recevra 10 de ces véhicules (dont 6 à 2 bogies moteurs et 4 à 1 bogie moteur), et il a fait les commandes partielles suivantes:

1° Société des ACIERIES DU NORD: Equipement et montage complet de:

6 autorails à 2 bogies moteurs, et de 4 autorails à 1 bogie moteur.

Construction des bogies nécessaires plus 2 bogies moteurs de rechange.

2° Société Nouvelle des Etablissements DECAUVILLE AINE: Construction de 6 caisses d'autorails à 2 bogies moteurs.

3° Société des USINES RENAULT: Construction de 18 moteurs de 265 CV, de puissance nominale, destinés à équiper les 10 autorails et les 2 bogies moteurs de rechange.

La Cie des MINES D'ANICHE a passé commande de 150 wagons charbonniers, dont la construction sera répartie entre les Ateliers de Construction du Nord de la France, la Société Baume et Merpent, la Française de Matériel de Chemins de fer et les Etablissements Arbel, de Douai.

L'Administration des Chemins de fer du Siam, à Bangkok, met en adjudication la fourniture de 200 wagons marchandises couverts tout acier et 100 wagons marchandises couverts timber body.

### CONSTRUCTIONS NAVALES

La Marine nationale aurait décidé de refondre entièrement la série de neuf sous-marins du type « Requin » (de 1.100 tonnes) actuellement à Bizerte.

La refonte décidée permettrait de les remettre au niveau de la technique la plus moderne et de leur donner les perfectionnements les plus récents de la construction sous-marine.

Trois de ces sous-marins seraient confiés aux CHANTIERS DE LA MEDITERRANEE, à Toulon, les six autres aux CHANTIERS DE LA LOIRE, à Saint-Nazaire.

Les travaux commencent vers la fin de l'automne.

Les CHANTIERS NAVALS FRANCO-BELGES, à Villeneuve-la-Garenne, ont obtenu du Port de Brest une commande de remorqueurs de près d'un million.

## 5 NOUVEAUX NAVIRES BANANIERS POUR NOTRE ARMEMENT

Trois navires bananiers ont été commandés dernièrement par l'armement français: un à un chantier naval étranger, par la Compagnie Fraissinet; les deux autres aux chantiers suivants: Forges et Chantiers de la Méditerranée, par les Chargeurs Réunis et Chantiers et Ateliers de Provence, par la Compagnie Fabre.

D'autre part, la Compagnie Générale d'Armement Maritime (filiale de la Transatlantique) a confié aux mêmes CHANTIERS DE PROVENCE la transformation en navires bananiers des deux navires moutonniers « Allier » et « Ardèche » (construits en 1930-31 par les Chantiers de France, à Dunkerque) et qui constituaient les plus belles unités de flotte de cette Compagnie.

### CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Après la Belgique, la General Motors vient de s'installer en Suisse, où elle ne construira pas seulement des automobiles avec l'aide de pièces détachées venant des Etats-Unis, mais aussi des canots automobiles et des aéroplanes.

Les Etablissements LAFFLY ont mis récemment au point des châssis et tracteurs, tous terrains, à 4 ou 6 roues motrices et 2 ou 4 roues de franchissement, qui ont fait l'objet de commandes importantes pour les armées françaises et étrangères.

La production Citroën est de l'ordre de 3.500 voitures. Cette cadence arriverait tout juste à satisfaire aux besoins sans permettre la constitution des stocks d'usage, destinés à répondre aux à-coups de la vente.

(L'Usine.)

Pour vos montres, pendules etc. achetez directement au

## PAYS de la MONTRE

VILLERS-LE-LAC (Doubs)

### Marcel PARENT

du SYNDICAT

INDÉPENDANT

vous fera bénéficier des meilleures conditions

Renseignements et prospectus gratuits contre timbre 0 fr. 50.



## La Vie des Syndicats

### NORD

TRITH - SAINT - LÉGER

Nos amis de cette région, après les événements de ces derniers mois, veulent en tirer le maximum d'avantages. C'est ainsi qu'au cours d'une réunion, les chômeurs involontaires du Nord-Est ont voté un ordre du jour pour l'action à mener pour obtenir la réintégration des 700 ouvriers licenciés lors de la dernière grève.

Enfin, au cours d'une réunion de la section syndicale, Ch. Broutin après R. Brulant, en une conférence éducative sur les leçons de la grève, met en évidence, une fois de plus, en appuyant son argumentation sur des faits incontestables, l'obligation d'un syndicat puissant pouvant parler au nom d'une majorité avec autorité.

Sans nous lasser répétons opportunément, certes, cette nécessité, d'où dépend l'amélioration de nos conditions de vie.

### LOUVROIL

Ch. Broutin précise ce que doivent faire les ouvriers de l'usine du Nord-Est de Louvroil pour faire respecter les conditions de l'accord signé précédemment avec la direction.

### DENAIN

L'actif centre métallurgique avait réuni en un conseil syndical les sections de la région. Un compte rendu fut fait par chaque militant représentant d'un centre syndical.

Au cours de la réunion du 31 mars, le camarade Tison parle avec beaucoup de verve de la récente grève de Trith. Raymond Brulant s'attache ensuite à préciser le rôle des syndicats libres et leur action pour une puissante organisation professionnelle, facteur de sécurité et de paix.

Georges Allard parle ensuite de la situation financière pour les différentes caisses.

Mettant à profit le passage de Ch. Broutin, le bureau a organisé une réunion des syndicats et sympathisants, réunion très reconfortante et qui étendra le rayonnement de l'action de nos amis.

## PAS-DE-CALAIS

### ARRAS

C'est sous la présidence d'Albert Legros que le bureau syndical s'est réuni. Après un examen de la situation financière on passe ensuite à l'action professionnelle. On constate que, à la faveur de la crise, certaines usines d'Arras s'employaient par divers moyens à diminuer le pouvoir d'achat ouvrier, contribuant ainsi à aggraver la crise. Le bureau estime qu'il est de son devoir de signaler aux pouvoirs publics la répercussion en ce qui touche la famille et l'état social en général des salariés.

Pour ce qui est des effectifs le bureau en constate la progression constante.

### ISBERGUES

Le bureau syndical porte à la connaissance de ses adhérents les jours et heures de permanence dans les différentes localités de son ressort.

### SAINT-AMAND

Le Syndicat convoque ses adhérents pour la réunion mensuelle.

### JEUMONT MARPENT

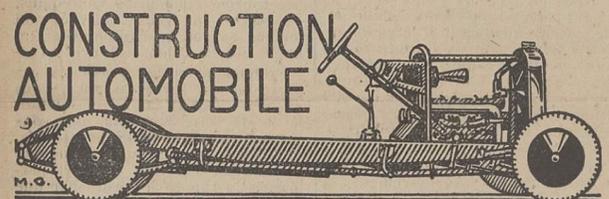
Situation pénible à la suite de l'annonce d'une baisse de 5 %. Pour réaliser l'union nécessaire afin de faire échec à la mesure patronale, nos amis proposent un cartel au syndicat cégétiste.

Au cours d'une réunion commune les camarades de la C.G.T. déclarent avoir adressé une demande d'entrevue à la direction, et ajoutent qu'ils devaient transmettre notre offre de cartel à leur fédération, seule qualifiée pour prendre une décision.

A leur tour nos amis adressèrent une demande d'entrevue à la direction de l'usine qui répondit qu'elle avait avisé le syndicat confédéré qu'elle était prête à recevoir ses délégués, et qu'il nous était loisible de nous joindre à la délégation.

Par la suite, le syndicat cégétiste nous fit part du refus de sa fédération de former un cartel. Une fois de plus l'omnipotence de la C.G.T. est préjudiciable aux intérêts ouvriers.

Jean TERRIEN.



## Les conditions de travail dans l'industrie automobile

Dans un premier article de ce nouvel organe syndical dont nous avons salué la naissance avec joie, nous avons brossé à grands traits un tableau de l'essor donné à l'industrie automobile en France depuis la fin de la guerre, principalement dans la période d'activité intense qu'on a appelée: l'ère de la prospérité.

Si la crise a freiné quelque peu certaines ambitions, il ne faudrait pas en conclure que la raison a repris ses droits bien au contraire.

Il y a cinq ou six ans, nos industriels luttèrent pour s'assurer une place prépondérante sur le marché intérieur et s'ouvrir des débouchés dans certains pays. Aujourd'hui, ils prétendent se trouver dans l'obligation de continuer le combat « pour résister à la concurrence ». Nous nous doutons bien un peu que là ne s'arrête pas leur ardeur combattive et que, quelques-uns aient le secret espoir de « couler » les firmes rivales.

Le développement du machinisme ne connaît pas le chômage. Les investissements de capitaux en machines et en outillage ultra-modernes atteignent des proportions effrayantes.

Les intérêts de ces capitaux immobilisés grevrent si lourdement les budgets des différentes entreprises que les 2/3 des petites fir-

mes ont dû disparaître ou passer sous le contrôle des grandes Sociétés.

Dans ces dernières pour compenser, dans une certaine mesure, ces charges importantes, il a fallu recourir au moyen que nos camarades connaissent, malheureusement, trop bien: la compression des prix de revient.

Nous savons ce que cela signifie: augmentation de la cadence de production; diminution plus ou moins avouée des salaires.

C'est à la réalisation de cette œuvre que certains techniciens se sont spécialisés. On appelle cela le développement des méthodes scientifiques du travail.

Il est bien évident que l'activité de ces techniciens ne se borne pas à l'industrie automobile. Mais en raison de son extension rapide et de sa grande vitalité, cette branche de la production nationale sert fréquemment de champ d'expérience.

Ainsi, en pleine crise économique, alors que de l'aveu de compétences indiscutables les possibilités d'absorption du marché ont baissé de 40 %, alors que des milliers d'êtres humains sont réduits au chômage, on cherche à accroître le rendement journalier du salarié.

# Informations techniques

## L'œil électrique

La cellule photo-électrique connue depuis plus de 30 ans couvant toujours en mal de formation dans les laboratoires, est devenue récemment un objet industriel.

Une cellule photo-électrique est un organe dont la fonction est de transformer les variations d'énergie lumineuse en variations du courant électrique. Ce phénomène découvert en 1888 par Hallwachs permet dans le domaine pratique toute une foule de fonctions automatiques d'un organe électrique quelconque, et remplace dans beaucoup de cas l'œil qui est toujours à la merci de défaillance physique.

### LE FILM SONORE.

Le film sonore a contribué pour une grande part à l'éclosion de la cellule photo-électrique, on peut même dire que c'est lui qui l'a lancée et nous trouvons cela une merveille; il est un fait certain que c'était une révolution dans le domaine électrique et cinématographique qui devait dans une année faire des progrès considérables.

Il faut savoir que les premières cellules étaient dix fois moins sensibles que celles qui sont en vente sur le marché à l'heure actuelle, aussi, devant de tels résultats sommes-nous arrivés au sommet des espérances et découvrons-nous un horizon très vaste d'applications de cellules photo-électriques.

### LA PHOTO-TELEGRAPHIE.

Ainsi nous trouvons la photo-télégraphie qui a fait route en même temps que le film parlant. Nous entendons en photo-télégraphie la transmission des images animées et de la, nous trouvons la télévision lorsqu'il s'agit d'images animées. Mais que l'image soit animée ou non, le principe est le même.

En photo-télégraphie, l'image se décompose en une infinité de petits points clairs ou noirs et plus on explore de points plus l'image est nette. Mais l'imperfection de notre rétine facilite beaucoup le problème, car elle se contente de très peu de points pour parfaire une image.

Cette décomposition ou exploration de l'image étant admise, le problème se pose comme suit : transmettre à distance des signaux propres à repérer chaque point et à rendre sa clarté (ou tonalité). La transmission à distance ne pouvant commodément se faire que par signaux électriques, sur ligne ou par T.S.F.

La deuxième opération consistait à transformer les signaux lumineux en signaux électriques. C'est à cela que sert la cellule photo-électrique.

Une cellule photo-électrique ne pouvant donner qu'un signal à la fois, si l'on voulait transmettre tous les points simultanément, il faudrait autant de cellules que de points. Certains ingénieurs se sont posés ce genre de problème, mais ils ont dû abandonner aussi se contentent-ils de l'exploration et de la transmission successive des points de l'image, la même cellule peut alors servir pour la même image (Système Belin).

### PHOTOMETRIE.

Le problème qui se pose le plus souvent est l'étalement des lampes d'éclairage.

Tous nos lecteurs connaissent, je le suppose, la méthode usuelle et ses inconvénients : 1° Une chambre noire assez vaste pour contenir un banc photométrique (3 à 4 mètres) de longueur et une sphère d'intégration; 2° Fatigue des yeux qui diminue leur sensibilité; 3° Résultats souvent différents d'un observateur à l'autre.

Avec une cellule photo-électrique le problème se pose autrement, il suffit de placer la lampe à étalonner devant la cellule et de mesurer le débit de celle-ci, mesure qui se fait toujours en bougies et en partant toujours de l'obscurité, c'est-à-dire 0 en ayant eu soin de mesurer une lampe type et de faire ensuite le rapport entre les deux lampes.

### COLORIMETRIE.

Il y a quelques années, quand votre maman ou votre femme voulait tricoter il leur fallait acheter toute leur laine d'un seul coup, car le marchand ne pouvait garantir le même ton si le ban changeait, ou alors il y avait déception quand il fallait finir le tricot, car la laine n'était plus de la même couleur.

Aujourd'hui plus d'ennui à ce sujet, une pelote achetée demain ou après sera toujours au même ton grâce à la cellule qui permet de doser le bain suivant la nuance désirée. C'est avec un appareil appelé photocolorimètre que l'on prépare les coloris chatoyants que nous voyons dans les vitrines. Et la cellule a un avantage sur notre œil, car elle peut nuancer les couleurs. Aussi, si l'échantillon que l'on passe au photocolorimètre n'est pas de même couleur que l'étalement (deux couleurs de ton très peu variant) on sait tout de suite quel est le manque et combien il en manque, ce que notre œil, le mieux exercé soit-il, ne saurait pas faire.

### MESURE PHOTO-ELECTRIQUE.

Avec la cellule photo-électrique on peut faire aussi toute sorte de mesures, mesure de vitesse, mesure de poids. Pour les mesures de vitesse, on procède de façon courante en mesurant sur une distance donnée le temps écoulé entre le passage devant l'une et l'autre cellule, d'un solide quelconque. C'est ainsi que l'on a pu se rendre compte qu'une balle de golf, lancée, au départ faisait plus de 120 km. à l'heure, et il n'y avait pas d'autre moyen pour évaluer ce temps, tout se révélant inexact, car il y avait transmission humaine ou mécanique, ce qui retardait les mesures, car une cellule photo-électrique est sans inertie (1/10.000 de seconde).

Pour les poids le système est plus compiqué, car il faut faire appel à la mécanique; prenez un minotier qui doit chaque jour remplir 3 sacs de farine à 1 kg, le remplissage des sacs se fait vous le savez automatiquement. La farine sortant directement du trémis pour venir dans le sac qui se trouve sur une balance. Le trémis est manœuvré par l'ouvrier et, ma foi, il arrive souvent qu'il en met trop ou pas assez. Maintenant, avec la balance à cellule photo-électrique, plus d'erreur, plus de perte de temps, aussitôt que le kilogramme est atteint le trémis s'arrête automatiquement, et comme la cellule est sans inertie, il y a donc juste le compte, pas en plus, pas en moins.

On peut aussi appliquer ce principe à tout appareil de mesure (manomètre, phonographe, etc.).

### PREVENTIONS PHOTO-ELECTRIQUE.

Voici le domaine le plus intéressant de la cellule photo-électrique, mais qui, hélas, n'est pas encore entrée dans le domaine courant et obligatoire, mais les employeurs pour qui le scrupule est plutôt un défaut qu'une qualité, ne veulent pas faire usage de cet œil électrique et restent indifférents devant tant d'accidents qui se produisent chaque jour. Car, que de doigts, que de mains qui ne sont plus, que d'assurances pour imprudence ou manque de réflexes que de misères répandues autour de nous par des accidents de travail!

Aussi certains ingénieurs ou docteurs font-ils une guerre acharnée (ils sont bien peu) pour la prévention photo-électrique.

Ceci consiste cependant en bien peu de chose (aussi faut-il le faire ou pouvoir l'appliquer). Un faisceau lumineux coupé à temps par la main, le bras, la tête, et l'accident est évité. Que ne devrait-on pas monter ces systèmes sur toutes les machines.

Ainsi il est des gros tours dans l'industrie marine, des tours dont le plus petit mesure 10 mètres, et qui tourne d'immenses visbrequins, ces engins qui vous enlèvent un homme comme un chiffon, alors un geste... et l'accident est évité.

Prenez aussi les presses à excentrique qui savent si bien vous enlever un doigt quand une défaillance de votre cerveau ne vous permet plus le contrôle de vos nerfs. Qu'il est heureux d'avoir adopté ce faisceau lumineux qui vous permettra le rappel à l'ordre par une sonnerie ou qui nous garantira notre main, notre gorge, notre journalier, en arrêtant la machine avant qu'elle ait pu accomplir son action dévastatrice.

Et, à combien, pour ne citer que celles-ci, et à combien de machines dangereuses peut-on adapter des préventifs semblables.

Pour les lecteurs qui resteraient sceptiques sur le fonctionnement des cellules photo-électriques, sachez qu'une simple fumée de cigarette coupant le faisceau lumineux votre moteur aussi facilement qu'un mur qui en ferait l'obstacle.

Roger LAUCAGNE.

## BOULOGNE

Nos camarades viennent d'ouvrir une enquête sur les abus du travail de nuit, car des apprentis de 13 ans ont été contraints de passer des nuits entières sans repos compensateurs, d'autre part les ouvriers ne sont jamais prévenus lorsqu'ils doivent faire un travail de nuit ou des heures supplémentaires.

Nos camarades s'emploient à faire respecter la législation sociale sur ces cas précis. De plus, saisissant cette occasion d'appuyer leur propagande en montrant la nécessité de l'organisation ouvrière, ceux-ci s'efforcent de découvrir et de former des militants pour lancer des sections.

## ARDENNES

Le Syndicat libre Ardennais des Travailliers sur métaux a tenu, le Dimanche 19 Mai, à Charleville, une importante réunion de son Conseil.

L'ordre du jour de la journée comportait notamment les points suivants:

- Situation morale et financière du Syndicat;
- Revue des Sections;
- Compte-Rendu du Congrès de l'Union Régionale, par Irlande;
- Désignation des délégués aux Congrès de la Fédération et de la Confédération, et à celui de la Fédération Internationale;
- Vœux à présenter à ces Congrès;
- Le nouveau journal de la Fédération;
- Action en faveur des chômeurs;
- Congrès annuel du Syndicat: lieu, date et programme;
- Questions diverses.

Nous pensons donner quelques détails de cette importante Journée de travail dans notre prochain numéro.

## SEDAN

Daniel Daucourt prend la lourde succession de Marcel Jacquemin aidé de quelques camarades pour collaborer avec le bureau. Dardenne résume l'action syndicale, et des décisions sont prises pour utiliser au maximum tous les concours.

Le comité de cette section a pris comme décision, en raison de la saison, dite de jardinage, d'espacer ses réunions.

Néanmoins, une permanence hebdomadaire est organisée régulièrement.

## MONTHERMÉ ET HAYBES

Marcel Dardenne a développé avec talent les avantages du syndicalisme et montre les progrès constants de la C.F.T.C. depuis 15 ans, progrès effectués sans grand battage, par une action patiente, tenace et sûr d'elle-même.

Le bureau informe les camarades que le Syndicat ne paie les cotisations d'A.S. qu'aux chômeurs complets.

## CHARLEVILLE

Nous avons appris avec regret le départ du militant à l'ardeur si conquérante qu'était notre ami Marcel Jacquemin. Avec tous ceux qui déplorent le vide qu'il va laisser dans cette région à laquelle il avait tant donné de lui-même, nous lui exprimons notre gratitude et notre reconnaissance pour le magnifique exemple qu'il a toujours donné, et souhaitons lui voir continuer malgré les difficultés qui l'assaillent en ce moment et qui nous le souhaitons seront de courte durée, l'action syndicale et sociale qu'il avait si bien conduite jusque là.

Dans un communiqué aux sections, G. Dupont, donne des directives destinées à faciliter la besogne de trésorerie.

## ROCROI

Après une interruption due à l'état de santé du Secrétaire, la section reprend son activité et s'efforce de rattraper le temps perdu.

## LYON

Nos camarades font face à leurs difficultés avec beaucoup de persévérance; ils préparent activement les élections prud'homales; des adhésions nouvelles viennent les encourager dans leur action.

Ajoutons que la nomination de leur secrétaire Alexis Delorme, comme permanent et propagandiste de l'U.R. vient très opportunément les aider à continuer le labeur syndical difficile certes, mais indispensable plus que jamais dans les circonstances présentes.

Nous félicitons l'U.R. d'avoir choisi Alexis Delorme, il est bien le militant consciencieux par excellence, apte par sa longue préparation et sa formation syndicale, à remplir les fonctions importantes qui sont désormais les siennes.

Lyon nous dit, en ce qui regarde l'organe fédéral, que sa parution comble à la fois ses vœux et une lacune, notre mouvement professionnel ayant un besoin réel pour son extension d'un organe se rapportant exclusivement à la profession.

Comme la présentation en est impeccable, nos amis fondent sur lui de grands espoirs, ce qui les

autorise à lancer un appel en sa faveur parmi ses adhérents.

Au cours du dernier Conseil le bureau a étudié les enquêtes de la C.F.T.C. pour les congés payés et les préavis de renvois.

A cet effet, celui-ci invite ses membres à lui signaler les faits à porter au dossier.

C'est ensuite l'exposé de Delorme retour d'une tournée documentaire à Paris et dans le Nord. Les membres ont été fort impressionnés par les résultats imposants de nos amis des syndicats libres, et pour faire écho à ces résultats si encourageants pour l'avenir, lancent un appel au boulot, pour venir à leur tour une force avec laquelle il faudra compter.

## LOIRE

Le « Réveil Social », organe de l'Union départementale de la Loire, consacre en première page, sous la signature de Paul Mornin, un article fort élogieux, à l'adresse de l'Ouvrier Métallurgiste.

De plus nous lisons en meilleure place aussi, un appel aux travailleurs métallurgistes, préface, croyons-nous, à une action précise en ce domaine.

L'importance de l'industrie métallurgique dans cette région, nous laisse espérer une abondante moisson, et déjà nous enregistrons l'adhésion à notre Fédération d'un syndicat pour la ville de Firminy.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### NANTES

Après l'accident survenu à Marius Dubar, le conseil syndical unanime a adressé au « cher Marius » sa fraternelle sympathie et la peine profonde qu'il éprouve; tous les camarades dans les circonstances pénibles qui atteignent le militant dévoué qui s'est vu cloué si brutalement sur un lit d'hôpital.

Avec nos amis nous lui adressons nos vœux pour son complet rétablissement.

### GUÉRANDE

Au cours d'une réunion à Guérande, avec le concours de Terrien, celui-ci en un exposé clair, précis et documenté, sut faire applaudir les nécessités du syndicalisme chrétien. Un bureau local fut formé; il se charge maintenant de recruter des adhérents.

D'autre part, nous notons que le trésorier félicite les camarades d'avoir entendu son appel, en se mettant à jour de leurs cotisations. Souhaitons que cet exemple se multiplie partout.

## S<sup>T</sup>-NAZAIRE

### Notre activité

L'Union locale nazairienne s'est rendue acquéreur d'un vaste immeuble. Notre syndicat de la Métallurgie, pourra désormais développer ses nombreux services et recevoir comme il convient ses adhérents toujours de plus en plus nombreux.

A la suite de notre intervention auprès du Directeur du chantier de Penhoët, les mécaniciens et chauffeurs de locos, les conducteurs de grues à vapeur, obtiennent une augmentation mensuelle d'environ 80 francs. Le syndicat confédéré seul signataire de la convention et seul défenseur qualifié (qu'il dit) des ouvriers, nous a laissé le soin d'obtenir cette augmentation; nous ne nous en plaignons pas, nos camarades non plus.

Au sujet du renouvellement de la convention, rappelons que le même syndicat avec trois mois de retard, se décida, à la suite de notre campagne, à présenter un cahier de revendications. Mise à part la question des heures supplémentaires, c'était le nôtre préparé et publié dans la presse trois mois plus tôt. A une réunion les confédérés, craignant un échec sur cette question des heures supplémentaires, nous refusent la parole. Par la suite ils donnèrent aux patrons toute liberté de faire effectuer les heures supplémentaires, mais sans majorations. Ils ont fait perdre ainsi aux ouvriers, en l'espace de deux mois, plus de 8.000.000 francs de salaires.

La dernière réunion a eu lieu le dimanche 12 mai.

Lecture est donnée du compte rendu de l'Union locale tenue le 9 mai, réunion dans laquelle furent étudiées diverses questions; 1° Réorganisation du bureau de placement, permanence assurée à tout de rôle par des syndiqués tous les jours de 18 h. 1/2 à 19 h. Lettre envoyée aux employeurs leur signalant notre service de placement. Communication à la presse locale.

2° Réduction à obtenir chez les commerçants.

3° Achats en commun. Service difficile à mettre sur pied et offrant de nombreux risques (transport, stock, détail, aménagement, avaries, inventus, variation trop fréquente des prix, etc...) seule est retenue et continuée la vente du charbon. Les commandes seront passées tous les jeudis. La facture sera payée intégralement par le syndiqué et la ristourne de 1 franc par sac de 50 kg. remise au Trésorier de chaque Syndicat, lequel la transmettra à l'intéressé après avoir, si besoin est, mis ses cotisations en retard à jour.

4° Bibliothèque, comprenant deux catégories : 1° livres de romans, d'aventures, etc., loués 0 fr. 50 pour 15 jours, délai au-delà duquel

## SAINT-DIZIER

Les métallurgistes ont tenu leur assemblée générale au cours de laquelle le rapport moral, fort bien compris, fut présenté.

Après avoir souligné les plus importantes interventions de la C.F.T.C. le secrétaire parle de notre Fédération et de la création du journal fédéral, de l'action du syn-

dicat local qui voit ses effectifs en progression, de son action en faveur des vieux travailleurs et de ses diverses interventions.

Il donne encore un aperçu de notre représentation dans les diverses organisations du travail.

En un mot, réunion fort intéressante qui met en relief une action plus intense encore.

## CHERBOURG

Notre camarade Espéret s'occupe activement de la marche du syndicat de la Métallurgie et au cours des diverses réunions de conseils syndicaux, il a rendu compte des allocations de chômage versées depuis quelques mois, et cela malgré des ressources assez réduites. A cette occasion Espéret a souligné la portée de l'effort ainsi réalisé et les résultats obtenus pour la propagande.

Espéret a marqué également que l'amitié qui unit tous les bons militants est une force incomparable pour leur action et il les a incités à demeurer dans cette voie si féconde pour l'avenir du syndicat.

C'est ensuite des réunions où sont étudiés le paiement des salaires en cas de faillite et les ententes professionnelles.

Espéret parle également de ce qui a été fait à la commission départementale de l'enseignement technique.

Pour résumer, il faut convenir que nos amis sont dans la ligne de l'action syndicale qu'ils savent tort bien conduire.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale du Syndicat de la Métallurgie, tenue sous la présidence de Duprey, a remporté un éclatant succès. L'effectif syndical était au complet.

Le Secrétaire, au cours de son rapport moral, après un hommage rendu à la mémoire d'Edouard Gallien, un des fondateurs du Syndicat, donne des précisions très encourageantes sur l'activité de l'année écoulée.

Interventions pour le chômage, le respect des lois sociales, et le succès éclatant remporté aux élections prud'homales, etc...

C'est ensuite Charles Lanavoie, trésorier, qui donne les chiffres permettant aux camarades de contrôler la bonne gestion financière de leurs cotisations.

La séance est ensuite levée après quelques mots du Président qui remercie les camarades présents.

Un certain nombre d'adhésions nouvelles ont été enregistrées.

Dans la « Voix Sociale », organe des Syndicats professionnels, Georges Espéret précise que les métallogistes font des économies pour être présents à la ballade syndicale.

Quelques lignes ensuite, pour demander aux camarades de s'abonner à « L'Ouvrier Métallurgiste » et de venir donner leurs impressions à son sujet à la prochaine réunion.

### COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT

Tout d'abord toutes nos félicitations et tous nos remerciements au Bureau Fédéral pour notre journal fédéral. Les camarades de notre Syndicat de Cherbourg lui ont fait le meilleur accueil. Il est très Métallo ! très instructif ! très syndical !

L'activité de notre Syndicat se fait toujours sentir à la même cadence, les réunions d'études de chaque mois sont très suivies. Notre action se porte principalement en ce moment contre les cumuls d'emploi qui semblent être la plaie de notre région et une des causes du chômage.

A notre dernière réunion, nous ne comptons que 7 absences; nous ne nous plaignons pas surtout que cette réunion était notre Assemblée Générale semestrielle. Nous allons avoir prochainement la bonne fortune de posséder notre Secrétaire Fédéral, Jean Pérès, pour une réunion de propagande et nous préparons dès maintenant sa venue parmi nous.

Le Secrétaire Adjoint :

François BLIER.

## CAEN

SYNDICAT DE LA MÉTALLURGIE 37, rue Saint-Jean

La dernière réunion a eu lieu le dimanche 12 mai.

Lecture est donnée du compte rendu de l'Union locale tenue le 9 mai, réunion dans laquelle furent étudiées diverses questions; 1° Réorganisation du bureau de placement, permanence assurée à tout de rôle par des syndiqués tous les jours de 18 h. 1/2 à 19 h. Lettre envoyée aux employeurs leur signalant notre service de placement. Communication à la presse locale.

2° Réduction à obtenir chez les commerçants.

3° Achats en commun. Service difficile à mettre sur pied et offrant de nombreux risques (transport, stock, détail, aménagement, avaries, inventus, variation trop fréquente des prix, etc...) seule est retenue et continuée la vente du charbon. Les commandes seront passées tous les jeudis. La facture sera payée intégralement par le syndiqué et la ristourne de 1 franc par sac de 50 kg. remise au Trésorier de chaque Syndicat, lequel la transmettra à l'intéressé après avoir, si besoin est, mis ses cotisations en retard à jour.

4° Bibliothèque, comprenant deux catégories : 1° livres de romans, d'aventures, etc., loués 0 fr. 50 pour 15 jours, délai au-delà duquel

sera perçu une amende de 0 fr. 50. 2° Livres techniques de sociologie, de formation professionnelle et sociale. Ce service sera assuré les lundi et vendredi de 7 h. 15 à 1 h. 45, il entrera prochainement en fonction.

5° Propagande. Notre camarade Garnier a l'intention de faire l'hiver prochain une série de conférences sur des sujets puisés dans le programme des Semaines sociales d'Angers.

Notre camarade Blanchetière ne voulant plus assumer les fonctions de Trésorier qu'il remplissait pourtant avec tant de zèle et de soin, nous décidons, après avoir remercié Blanchetière des services qu'il a rendus au Syndicat, d'offrir la place à notre estimé camarade Lemaître, lequel accepte volontiers. L'état de la trésorerie lui est transmis, il ressort un excédent de recettes de 272 fr.

Nous parlons du 16<sup>e</sup> Congrès National de la C.F.T.C., notre nouveau Trésorier nous y représentera.

Ayant trouvé le nouveau journal fédéral « L'Ouvrier Métallurgiste », très intéressant nous décidons d'y abonner d'office tous les syndiqués, le prix de l'abonnement étant prélevé sur la cotisation.

Nous constatons que la loi des Assurances Sociales trouve encore des réfractaires dans le patronat. Un cas nous étant signalé, nous allons nous en occuper.

Six camarades du Syndicat étant en chômage, nous allons essayer de leur obtenir un emploi à la cartoucherie.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 16 juin à 10 heures, au siège, 37, rue Saint-Jean.

### REUNION DU 16 JUI

Notre Trésorier Lemaître, qui représentait les divers syndicats de Caen au Congrès National, nous donne un compte rendu très intéressant.

Nous regrettons beaucoup le peu d'assiduité de nombreux camarades aux réunions.

Du compte rendu du congrès nous retenons en particulier la question de la rationalisation, puis celle du chômage, émettant le vœu qu'un comité des Loisirs se constitue à Caen pour distraire et instruire les chômeurs, lesquels risquent d'aller grossir les rangs des révolutionnaires s'ils se sentent abandonnés de tous. Nous poserons la question à la prochaine réunion de l'Union locale.

Pour ce qui est de la tenue générale du Congrès, nous souhaitons que les diverses questions mises à l'ordre du jour soient connues de tous les syndicats suffisamment à l'avance afin qu'ils les étudient, ainsi le travail du congrès serait facilité, permettrait plus d'ordre et de suite dans les discussions, les pertes de temps et les discussions oiseuses seraient écartées. Nous prenons la résolution d'étudier ensemble les diverses questions qui seront à l'ordre du jour du prochain congrès.

On nous signale deux cas importants de dérogation à la loi de 8 heures, nous ferons le nécessaire. La prochaine réunion aura lieu le dimanche 7 juillet à 10 h. au siège.

Le Secrétaire.

## LA ROCHELLE

Nos amis, sans grand tapage, agissent cependant fort judicieusement; c'est ainsi qu'ils viennent de faire appliquer dans une entreprise une clause du cahier des charges prévoyant une obligation pour l'entrepreneur de payer la moyenne des salaires pratiqués dans la région, ce qui a motivé diverses augmentations.

Ils vont maintenant continuer par la mise en pratique d'une clause concernant la commission mixte.

Voilà au moins une action qui porte très bien.

## PARIS

Les métallurgistes parisiens buchent ferme les questions intéressant la profession; résumer l'activité des conseils syndicaux, toujours fort bien suivis, dépasserait le cadre de cette chronique.

Les résultats de l'action menée par le syndicat sont tout de même fort sensibles et la progression constante des effectifs est là pour l'attester.

Au dernier conseil, le journal fédéral a retenu très attentivement l'attention de nos camarades qui voient là un excellent moyen de travailler à la propagande parce que mieux outillé pour la faire.

Montrer au camarade l'intérêt que l'on porte à toutes les questions qui l'intéressent dans son activité quotidienne; s'efforcer de l'éduquer; de prendre conscience de ses responsabilités sociales et l'amener à mieux comprendre la défense de son salaire; lui montrer l'activité économique de la profession, autant de choses qui peuvent le sortir de son apathie.

Aussi les conseillers ont promis leur collaboration par l'envoi de faits d'ateliers et d'observations diverses au cours de leur travail.

Il faut absolument, si nous voulons réussir que « l'Ouvrier Métallurgiste » porte l'estampille de notre milieu de travail pour que nos camarades puissent se reconnaître en lui.

Imp. Coop., 12, r. St-Simon, Bordeaux.

Le Gérant: Henri SINJON.

## FAITES LIRE CE JOURNAL

### BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (nom et prénom) .....

Né le ..... à .....

Adresse .....

Profession .....

Établissement .....

donne mon adhésion au Syndicat de la Métallurgie (C.F.T.C.).

Joindre le montant de l'adhésion

Date et Signature :